

Date de convocation : 06/03/2023	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le neuf mars deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEAULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Jean Paul GRANGE (pouvoir à Pascale MERLE) (2).

Absente : Colette MORIN (1).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Comptes administratifs 2022.

DCM20230309-2

Il est rappelé que le Maire de DUNIERES qui a dressé les comptes administratifs 2022, ne peut pas présider la séance où ces mêmes comptes administratifs sont débattus.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un président de séance à l'occasion du vote des comptes administratifs 2022 de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-14 et considérant l'ordre du jour de la séance comportant le vote des comptes administratifs 2022 des différents budgets,

Vu la candidature de Catherine MARCON, première adjointe ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne Catherine MARCON, pour présider la séance lors du vote des comptes administratifs 2022.

AR Prefecture

043-214300873-20230309-DCM20230309_2-DE
Reçu le 24/03/2023

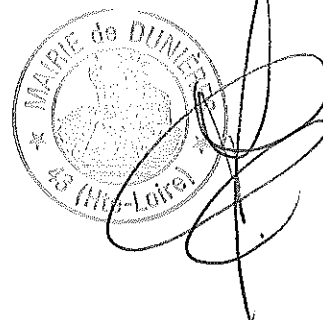
Monsieur Le Maire quitte ensuite l'assemblée et laisse la présidence de séance à Catherine MARCON, qui met les comptes administratifs aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve et vote les comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire pour les budgets de la Commune, de l'assainissement, de l'eau, des lotissements les Hauts du Champ et de Ville et résumés ainsi :

Budget en €	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes
COMMUNE	2 334 873.45 €	3 009 731.29 €	2 445 450.68 €	2 677 208.39 €
ASSAINISSEMENT	148 926.91 €	162 549.64 €	45 040.73 €	90 663.00 €
EAU	172 310.85 €	208 107.32 €	51 347.83 €	64 989.13 €
LOT HAUTS DU CHAMP	88 514.15 €	88 184.96 €	97 509.96 €	86 834.96 €
LOT DE VILLE	183 238.00 €	182 733.25 €	197 031.57 €	180 663.25 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
La Présidente de séance,



AR Prefecture

043-214300873-20230309-DCM20230309_2-DE
Reçu le 24/03/2023